

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL  
DU MARDI 2 MAI 2023

---

Le président Monsieur Yvon Pichonnat ouvre la séance à 20h30

Une modification de l'ordre du jour est demandée par le président du conseil, il est ajouté en point 3, l'élection du bureau. La modification ne soulève pas d'avis contraire et elle est de ce fait acceptée.

**1. Appel :**

Sont excusés :

Monsieur Christian Corthésy, Madame Christiane Corthésy, Madame Christiane Maget,  
Monsieur Laurent Ogay, Madame Anne Simond et Madame Camille Simond

Démission :

Madame Viviane Duc

Tous les membres de la Municipalité sont présents

24 des actuels 30 membres du conseil général participent à la séance.

**2. Lecture du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022**

La secrétaire donne lecture du procès-verbal.

**Discussion :**

La parole n'est pas demandée.

**Vote :**

L'assemblée accepte le procès-verbal du 5 décembre 2022 à l'unanimité.

**3. Election du bureau**

Le fonctionnement du bureau 2022 est repris pour cette année 2023 :

- Président : M. Yvon Pichonnat
- Vice-Président : M. Laurent Ogay
- Scrutateurs : M. Julien Pichonnat, M. Lionel Pichonnat, Mme Valérie Kaelin

#### **4. Préavis N° 01-2023, comptes 2022**

Le syndic, Monsieur David Pichonnat donne lecture des comptes point par point. Les comptes ont été transmis au préalable à chaque membre du conseil.

#### **Rapport de la commission de gestion (Xavier Gottraux, Pascal Pichonnat et Mathurin Pidoux) du 29 avril 2023 (en annexe) :**

*«... En conséquence, la commission de gestion recommande donc au conseil communal d'accepter les comptes 2022 tel qu'énoncé dans le préavis 01-2023 et d'en décharger la boursière, en la remerciant pour le travail accompli.»*

#### **Discussion :**

La parole n'est pas demandée.

#### **Vote :**

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2022.

#### **5. Rapport de gestion 2022 de la Municipalité**

Monsieur Valentin Gottraux nous donne lecture du rapport de l'année 2022 (en annexe) qui comprend les chiffres importants ainsi que les dossiers traités et en cours auprès de la Municipalité.

#### **6. Nomination de la commission de recours, 2 membres et 1 suppléant**

Le président donne les informations sur cette commission et rappel que c'est une obligation préfectorale selon l'Art 45 de la loi sur les impôt communaux. La commission est nommée pour la durée de la législature

Se propose, Monsieur Romain Sudan, Monsieur Benoît Besançon et Monsieur Jean-Claude Jouhet. L'assemblée accepte à l'unanimité cette commission.

#### **7. Communications de la Municipalité**

Le syndic nous informe que nous allons à nouveau devoir discuter de l'arrêté d'imposition lors du conseil d'automne. Il nous informe que nous pourrions éventuellement y apporter des modifications notamment par apport à l'impôt des successions en ligne directes, plusieurs communes ont supprimé cet impôt.

Il nous informe que le site internet de la commune a été mis à jour. Il est également possible de télécharger une application personnalisée pour la commune.

La secrétaire municipale, Madame Isabelle Cosendai, a démissionné pour la fin du mois de juin. Le poste est mis au concours.

Monsieur Nicolas Dupperrex, nous informe qu'un nouveau règlement pour la déchetterie sera mis en place notamment suite au départ de la commune de Valbroye. Il sera présenté au conseil d'ici la fin de cette année.

L'étude du Chemin de Crasset avance, les travaux sont prévus pour cet été mais un délai ne peut pas encore être donné car la commune reste encore dans l'attente de soumissions et d'une réponse concernant les subventions potentielles de l'ECA.

A des fins d'économies, certains lampadaires au sein de la commune sont éteints, Monsieur Nicolas Dupperrex rappelle que si la coupure d'un lampadaire dérange, nous pouvons prendre contact avec la Municipalité afin de le réactiver.

#### 8. Divers et propositions individuelle

Madame Valérie Kaelin demande si des membres du conseil sont également en procédure avec la société « Serafe » pour des facturations erronées. Il semblerait que ce soit un cas isolé.

Monsieur Mathurin Pidoux demande si nous avons un contrat d'entretien avec une société pour les chemins forestiers. Le Président l'informe qu'il s'agit de la coopération forestière qui s'en occupe.

Le président, Monsieur Yvon Pichonnat, nous informe de la démission du Municipal Monsieur Joël Kuchen. Une élection est prévue le 18 juin 2023. Les listes pour les personnes intéressées sont à déposer jusqu'au 12 mai 2023.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h25

Lovatens, le 2 mai 2023

Le procès-verbal est approuvé par le conseil général du 24 10 2023

Au nom du conseil général

Le président :



Yvon Pichonnat

La secrétaire :



Mélanie Gavillet

